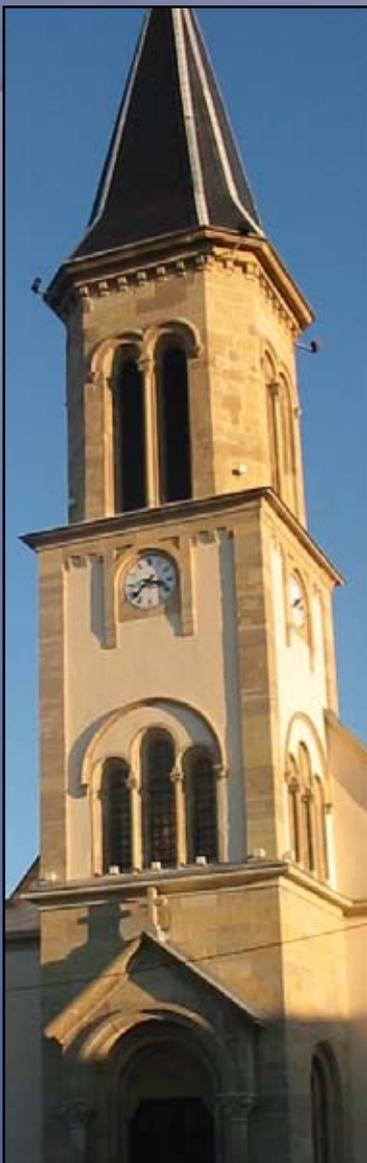


MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2016



La vie au village



Monsieur François HUMMEL a fêté son 80^e anniversaire le 18 janvier..

Monsieur Charles HEMMERLIN a reçu la visite de la municipalité pour son 85^e anniversaire le 2 mars.



Le 27 mars, monsieur Pierre NIGLIS est entré dans le club des octogénaires.



monde qu'on devient champion d'Europe... dommage il ne restait plus qu'une marche à gravir, elle était un peu haute.

La vie continue avec ses joies et ses peines, la météo n'est pas fameuse, ce qui n'arrange pas le moral des troupes, le frémissement économique est d'un calme plat. LA FRANCE VA MIEUX ! À chacune et chacun d'en apprécier la justesse.

Merci aux participants à la journée citoyenne, votre présence et votre implication permettent de substantielles économies au budget communal.

Les différents chantiers : plantations de fleurs, désherbage des lieux public, peinture du préau, des murs intérieurs de la salle, des poteaux d'incendie, tracage de douze passages piétons (par manque de peinture les six ou sept passages restants seront terminés cet été), le pavage autour de l'aire de jeux ont permis à la soixantaine de bénévoles de se côtoyer, la sueur au front, d'apprendre à se connaître ou simplement se revoir. C'est une journée de labeur que vous avez bénévolement offerte à la collectivité.

Encore merci et à l'année prochaine pour de nouveaux chan-

tiers avec vous et de nouveaux acteurs.

Le conseil municipal a décidé de rénover le presbytère en le transformant en mairie et salle de réunion pour le conseil de fabrique de l'église, comme le prévoit le concordat.

C'est l'architecte altkirchois M. Carlos Miranda qui a été retenu et qui présentera au conseil municipal un avant-projet sommaire à la rentrée. Le projet sera affiné afin que le permis de construire puisse être déposé avant la fin de l'année. Nous espérons pouvoir accueillir le public dans les nouveaux locaux d'ici à l'automne 2017.

La mairie actuelle, acquise au début des années 1980, sera mise en vente. Avis aux amateurs.

La réforme territoriale, voulue par le gouvernement, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La communauté de communes Ill & Gersbach aura vécu et nous allons fusionner avec les comcom d'Altkirch, d'Illfurth, du Jura Alsacien et de la Vallée de Hundsbach, soit 64 communes représentées par 88 délégués pour une population de presque 50 000 habitants.

Un beau challenge à relever ! Il

Chères Muespachoises,
Chers Muespachois du Haut,
ALLEZ LES BLEUS ! Pendant quatre semaines on n'entendait que ça, les drapeaux tricolores commençaient à sortir et flotter un peu partout, l'espoir de les voir champions d'Europe grandissait au fur et à mesure des matchs gagnés.

Un ami, spécialiste du ballon rond, me répète depuis belle lurette que le football n'est pas une science exacte, que chaque match doit être joué, ce n'est pas en battant les champions du

faudra, avant 2020, harmoniser les statuts des cinq intercommunalités afin de pouvoir rendre les mêmes services à toute la population et surtout au même tarif...

Les élus auront douze ans pour lisser les différents tarifs et taxes afin que tout le monde soit logé à la même enseigne.

Le permis d'aménager du lotissement du Rabhebel (Rab =vigne, hebel =coteau) a été accordé le 23 juin. Les travaux de viabilisation des 23 lots projetés pourront démarrer d'ici fin septembre.

La commune possède 40 ares sur les 175 du projet. Cette parcelle avait été cédée au franc symbolique par la SNCF, lors de la fermeture de la ligne de chemin de fer Waldighofen - Saint-Louis, ceci au milieu des années 1950.

Eh oui, il y avait un train de voyageurs et de marchandises qui a circulé de 1910 à 1957, je m'en souviens vaguement. Les gens de l'époque prenaient le train pour aller travailler ou faire des courses dans la région frontalière (Dass wahren noch Zeiten !).

C'était la gare de Muespach-le-Haut / Folgensbourg et les voyageurs venaient aussi de Knoeringue .

Il faut imaginer qu'il n'y avait aucune maison d'habitation à Muespach-le-Haut de l'autre côté de la rivière, à cette époque. Donc les gens de chez nous avaient environ la même distance à faire que ceux de Knoeringue, Folgensbourg étant un peu

plus éloigné, pour prendre le train. Les Allemands avaient construit la ligne.

On peut se poser la question du comment se serait développée l'urbanisation de notre village si la ligne de chemin de fer n'avait pas emprunté ce tracé.

En effet les rues du vignoble, du bélier et de la gare épousent le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer, avec des maisons tout le long et des débouchés sur d'autres quartiers.

Le week-end du 15 août, nous serons une trentaine, sur invitation de la municipalité de Benquet, à nous retrouver dans les Landes, dans le cadre du jumelage de nos deux communes.

Félicitations aux jeunes qui ont passé avec succès leurs examens de fin d'année.

Bonnes vacances à toutes et à tous, revenez-nous reposés et plein d'énergie.

Votre Maire

André BOHRER



Séance du 25 janvier 2016

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'une parcelle cadastrée section 01 n° 506 d'une contenance de 706 m² rue Charles de Gaulle : terrain non bâti situé en zone Ub du PLU.
- Opérationnel, déposé par maître Fabienne GROSS-GAESSLER, notaire à Saint-Louis, pour la vente des parcelles cadastrées section 01 n° 109, et 461 d'une contenance de 1 303 m² lot 19 du lotissement le clos du verger, 19 rue des vergers : terrain non bâti situé en zone Ub du PLU.
- Informatif, déposé par maître Claude NUSS, notaire à Chatenois, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 03 n° 6, 11 rue de Bâle d'une contenance de 1 329 m² : terrain bâti situé en zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Jean-François CHASSAING, domicilié 28 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un jardin d'hiver : avis favorable.
- Déposée par monsieur Alexandre RATHGEB, domicilié 4 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car port : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 507 d'une contenance de 650 m², appartenant à monsieur Roger SCHMITT, domicilié 8 rue des fleurs à Bartenheim à monsieur Philippe MUNSCH, domicilié 31 rue Belle Vue à Ranspach-le-Bas : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Fabienne GROSS-GAESSLER, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 109 et 461 d'une contenance de 1 303 m², appartenant à Marco TINBERGEN et madame Monika DIEFFENBACH domiciliés 6a rue du Trottrain à Blotzheim à monsieur Eivand HELLAND, domicilié Allendstrasse 45b à Baden (Suisse) et madame Sigrun HELLAND, domiciliée 9 rue de la diligence à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Claude NUSS, notaire à Chatenois, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 03 n° 6, 11 rue de Bâle d'une contenance de 1 329 m² appartenant à monsieur Gilles SCHNEIDER, domicilié 8 rue du chanoine Paul Adam à Sélestat, madame Denise JAMET née

SCHNEIDER, domiciliée 15 rue des fleurs à Saint-Louis et monsieur Francis SCHNEIDER, domicilié 12 rue de Zurich à Strasbourg à monsieur Daniel RIBSTEIN, domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par maître Anne SCHMIDT, notaire à Altkirch, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 131 d'une contenance de 134 m², appartenant à madame Simone GROELL, domiciliée 8 place de l'église à Muespach-le-Haut à monsieur Georges RESWEBER, domicilié 9 rue de Koestlach à Vieux-Ferrette : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Validation de l'étude de sécurité : traversée de l'agglomération sur la RD 463

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Muespach-le-Haut a mandaté un bureau d'études afin de réaliser une étude de sécurité de la traversée de l'agglomération sur la RD 463.

Cette étude est à présent achevée et propose l'aménagement de trois tronçons sur la RD 463. Chacune de ces propositions est accompagnée d'un descriptif de l'opération, des objectifs à atteindre et d'un chiffrage.

Monsieur le maire indique que le montant global estimatif de l'opération est de 665 100 € hors taxes. Il rappelle cependant que ce décompte englobe les travaux de sécurisation de l'entrée Ouest réalisés fin 2015 pour environ 128 620 € hors taxes.

Le conseil valide cette étude de sécurité réalisée par le bureau d'études SETUI.

► Lotissement au « Rabhebel »

Dans le cadre de la création d'un lotissement au « Rabhebel », Monsieur le maire présente le parcellaire de l'opération et indique que dans la mesure où l'assainissement passera dans la rue du bosquet, les enrobés seront remis en place par le lotisseur.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il serait peut-être judicieux de mettre en place une « zone partagée », c'est-à-dire une zone où la vitesse est limitée à 20 km/h là où cohabitent les piétons et tous les autres véhicules.

Les travaux du conseil municipal

► Finances

En préambule, Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire de trois bâtiments, l'école, le presbytère et la mairie dont un, le presbytère est inoccupé.

Il rappelle sa position qui consiste à réhabiliter le bâtiment du presbytère afin d'y installer la mairie et souhaite évoquer ce dossier avec le conseil municipal.

Il présente un avant-projet sommaire ainsi qu'un estimatif des coûts.

Au cours de la discussion, sont abordés les points de la disposition des différentes salles mais aussi celle de la circulation entre les différents bureaux ou encore de la destination des locaux.

Monsieur Pascal HATSTATT demande si un projet est programmé pour l'école.

Monsieur le maire répond que, pour le moment, le seul problème de l'école, c'est l'Algeco. Il indique en outre que la commune de Knoeringue a fait savoir qu'elle participerait, en cas de besoin, au remplacement de ce bâtiment préfabriqué.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il aurait préféré qu'un bureau d'étude étudie toutes les possibilités de réutilisation des bâtiments communaux et, en fonction des différentes hypothèses, nous fournisse un estimatif des coûts, ainsi le conseil pourrait se prononcer en toute connaissance de cause.

Pour monsieur Philippe BOEGLIN, le conseil municipal est tout à fait capable de déterminer les actions qu'il souhaite mener.

► Réhabilitation du presbytère et transformation en mairie

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'ancien presbytère n'est plus occupé, hormis deux pièces dédiées au conseil de fabrique. Pour la commune se pose alors du devenir de ce bâtiment. Une des solutions serait de le réhabiliter et de le transformer en mairie. Ce projet est estimé à 800 000 € taxes et peut être subventionné au titre des bâtiments.

Monsieur le maire propose donc d'engager ce programme et de solliciter du conseil départemental une subvention au titre des bâtiments publics, du conseil régional au titre des bâtiments basse consommation et des services de l'Etat au titre de l'accessibilité des bâtiments publics.

Le conseil municipal approuve le programme de réhabilitation de l'ancien presbytère et sa transformation en mairie pour un montant estimé de 800 000 €. Il autorise Monsieur le maire à lancer le programme de réhabilitation de ce bâtiment.

► École primaire : organisation d'une classe verte en mai 2017

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que le directeur de l'école primaire souhaite organiser une classe verte en mai 2017. Le conseil donne un accord de principe quant au versement de la subvention habituelle pour ce genre de projet.

► Attribution d'une subvention : école maternelle de Muespach

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que la directrice de l'école maternelle nous a fait parvenir une demande de subvention pour la mise en place du projet cirque de l'école maternelle. Le montant de cette opération est de 2 616 € et concerne 73 enfants dont 35 de la commune de Muespach-le-Haut.

Il propose de verser une subvention au prorata du nombre d'élèves de la commune soit 1 255 €.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette subvention.

► Attribution d'une subvention à l'association Saint-Georges de Muespach-le-Haut

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les nombreuses activités de l'association Saint-Georges dans la vie du village avec notamment sa participation aux cérémonies du Nouvel An, à la célébration de la victoire de 1945, au Téléthon ou à l'opération Tulipes pour l'IRTS. Il propose donc de lui attribuer une subvention de 3 800 €.

Le conseil municipal approuve le principe de cette subvention.

► Opération « Commune Nature » : point sur le dossier

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que lors de la dernière séance, madame Annick WALDT avait abordé la problématique du classement de la commune de Muespach-le-Haut en « commune nature ». Il lui avait été demandé de se renseigner et de présenter un dossier lors la séance du 25 janvier 2016.

Il cède la parole à madame Annick WALDT qui présente les caractéristiques du programme « commune nature ». Il est décidé que ce point serait présenté lors du conseil du 29 février 2016.

Les travaux du conseil municipal

► Voyage dans les Landes

Monsieur le maire rappelle que cette année, ce sont les habitants de Muespach-le-haut qui se rendront à Benquet, dans les Landes, en l'occurrence lors du week-end du 15 août.

► Gerplan : Lutte contre les coulées de boue

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion s'est tenue en mairie de Muespach-le-Haut le 7 décembre 2015. A cette réunion étaient conviées toutes les personnes concernées par cette problématique des coulées de boue.

Aucun accord n'ayant été trouvé au cours de cette réunion, Monsieur le maire pense que ce dossier n'évoluera plus de façon positive.

► Divers

- Monsieur le maire indique que la commune de Knoeringue nous a informés qu'elle est train d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme.
- Toujours dans le domaine de l'urbanisme, Monsieur le maire indique que le Pays du Sundgau, dans le cadre de l'éla-

boration du Schéma de Cohérence Territoriale, a mis à l'enquête le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document est consultable en mairie.

- Monsieur Fernand WIEDER rappelle qu'un rendez-vous doit être fixé avec l'entreprise DIETSCHY Electricité afin qu'il explique le dispositif de secours de la salle polyvalente.
- Madame Annick WALDT demande si le programme « fibre optique » mis en place par le conseil régional avance.
- Madame Denise SCHERMESSER rappelle que la vente de tulipes pour l'IRTS aura lieu le samedi 5 mars 2016 de 9 h à 12 h dans la salle Saint-Georges. Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la nouvelle association des donneurs de sang de la commune serait peut-être intéressée par la reprise de cette manifestation. Madame Bénédicte RICHERT, membre de l'association, posera la question à monsieur CLAD, président de l'amicale des donneurs de sang.
- Monsieur Stéphane NIGLIS propose que des panneaux déterminant la priorité de passage des véhicules soient posés dans la rue du ruisseau.
- Madame Francine GUTZWILLER demande si tous les bâtiments publics sont équipés de détecteurs de fumée.



Remise de diplômes aux donneurs de sang bénévoles lors de la réception de Nouvel An le 10 janvier 2016 :

Bronze 1^{er} niveau : COQ Marion, GUTZWILLER Madeline, HIRSCHLER Marion,
SCHWELCHER Mélanie

Bronze 2^e niveau : ROTH Aurélie, RICHERT Bénédicte

Bronze 3^e niveau : WILHELM Hugues

Séance du 29 février 2016

► Labellisation commune nature

En préambule, Monsieur le maire accueille madame POELLEN du Fredon Alsace pour une présentation de la démarche « zéro pesticide ». Il rappelle que ce point est inscrit à l'initiative de madame Annick WALDT.

Il remercie madame POELLEN de sa présence et lui cède la parole.

Madame POELLEN débute la séance par une distribution de plaquettes d'information et explique le rôle du FREDON dont une des missions est la sensibilisation à la protection de la ressource eau notamment par la limitation de produits phytosanitaires.

Elle rappelle que la définition de phytosanitaire regroupe les pesticides, les fongicides, les anti-limaces, les désherbants, les herbicides et les insecticides. Elle indique que contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les agriculteurs qui polluent le plus, mais bien les particuliers qui bien souvent ne respectent pas les dosages préconisés. Elle rappelle que la vente de ces produits sera interdite aux particuliers en 2019.

Elle indique que 10 % des communes alsaciennes se sont engagées dans la démarche zéro pesticide, engagement qui se traduit par l'élaboration d'un plan de désherbage et d'une gestion différenciée en fonction des caractéristiques du site à traiter.

Cet engagement se formalise par la signature d'une charte « zéro pesticide ».

En Alsace, cette mauvaise utilisation des produits phytosanitaires est le premier facteur de pollution, la question de la communication avec les particuliers revêt donc une importance toute particulière.

Cette démarche est soutenue par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui apporte une aide financière de 80 % (Région : 35 % - Agence de l'eau : 45 %) pour la réalisation de plans de désherbage ou de gestion différenciée commandée à des prestataires externes mais aussi en finançant la FREDON Alsace pour dispenser aux agents communaux et aux élus des journées gratuites d'information et de démonstration de techniques alternatives visant à supprimer les produits phytosanitaires, ceci au titre du programme PROPHYCOM d'accompagnement des communes.

Enfin, pour valoriser les communes alsaciennes engagées dans la démarche de réduction de l'utilisation de pesticides, la Région et l'Agence de l'eau ont initié en 2011 une opération de distinction « Commune nature » qui se traduit, après audit des communes candidates par un prestataire externe, tous les

deux ans, par la remise d'une distinction de niveau 1, 2 ou 3, illustrée par la remise de panneaux d'entrée de commune où figurent 1, 2 ou 3 libellules. Les 3 niveaux d'avancement de la démarche sont décrits dans la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que lors de la dernière séance madame Annick WALDT avait envisagé la labellisation « Commune Nature ». Cette démarche s'inscrit dans un engagement de la commune à réduire voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires et ce en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Dans le cadre de ce programme, la commune peut bénéficier d'une aide de 80 % (35 % de la région Alsace et 45 % de l'agence de l'eau) dès lors qu'elle fait appel à des prestataires externes pour la réalisation de plan de désherbage ou de gestion différenciée.

Le conseil municipal décide de s'engager dans la démarche de labellisation « Commune Nature ».

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 01 n° 501 d'une contenance de 720 m², 5 rue Charles de Gaulle : terrain bâti situé en zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur André FLIEG, domicilié 6 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Marco DONATI, domicilié 9 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, pour la pose de deux velux : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 01 n° 501 d'une contenance de 720 m², 5 rue Charles de Gaulle appartenant aux héritiers de madame Louise DAVAL à madame Jennifer BAUMLIN et monsieur Gaëtan POIRIER, domiciliés 9 cité du général Leclerc à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Intégration de la rue des noyers dans le domaine public routier de la commune

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la rue des noyers qui dessert le lotissement du Bitschele est ouverte à la circulation. Il propose donc de l'intégrer dans le domaine public routier de la commune. Il indique que la rue des noyers mesure 230 mètres.

Le conseil approuve le classement de cette voie dans le domaine public de la commune.

La longueur totale de la voirie communale, incluant la rue des noyers, est à présent de 7 748 mètres.

► Intégration de la rue des vergers dans le domaine public routier de la commune

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que la voirie du lotissement « le clos des vergers » a été réceptionnée le vendredi 17 octobre 2014. Il convient à présent d'accepter la cession des parcelles constituant l'assise de la « rue des vergers » à l'euro symbolique, puis de l'intégrer dans le domaine routier communal. Par courrier, la société Sodige nous a signifié qu'elle avait demandé à l'étude de maître TRESCH THUET, notaires à Mulhouse d'établir le projet de cession à l'euro symbolique. Cette cession concerne une douzaine de parcelles, soit un total de 3 572 m². Monsieur le maire propose d'accepter cette cession à l'euro symbolique et d'intégrer cette rue, d'une longueur de 375 m, dans le domaine public routier communal.

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles et son classement dans le domaine public routier de la commune.

La longueur totale de la voirie communale est dès lors de 8 123 mètres.

► Aménagement de l'entrée Ouest : réalisation d'un emprunt

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'aménagement de l'entrée Ouest de l'agglomération, aura coûté 128 620,15 € HT soit 154 344,18 € TTC.

Sachant que le lotisseur a participé à cet aménagement pour un montant de 96 000 €, il propose de réaliser un emprunt de 50 000 € et de l'imputer à ce programme.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à lancer une consultation afin de réaliser cet emprunt.

► Réhabilitation et transformation de l'ancien presbytère en mairie

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune compte engager un programme de réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère et sa transformation en mairie. Pour ce faire, il propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déterminer la faisabilité de l'opération. Il indique que la SARL ECARD de Kembs nous a fait parvenir une offre à 7 200 € HT. Il propose de l'accepter et de lui confier cette mission d'assistance.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

► Agents saisonniers : exercice 2016

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité engager chaque année des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale.

Le conseil municipal décide de créer six postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2016, fixe le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaires, dit que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines et fixe la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 283, l'indemnité de résidence, le supplément familial.

► Projet de création d'une Association Syndicale Autorisée du Willerbach.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'un projet de création d'Association Syndicale Autorisée (ASA) est en cours.

Ce projet consiste à créer une desserte forestière dans les sections 9 et 10 sur le ban de Muespach-le-Haut et section 14 sur le ban de Muespach. La superficie totale concernée par ce projet est de 45 hectares La longueur de cette desserte est de 1 500 mètres auxquels il convient de rajouter 410 mètres de transformation de la piste en desserte, soit une longueur totale de 1 910 mètres pour un coût estimé de 156 016 € HT, y compris 16 716 € de maîtrise d'œuvre. Ce projet serait susceptible d'être subventionné à hauteur de 80 %, soit une aide de 124 813 € HT et il resterait donc à la charge des propriétaires la somme de 62 406 € soit 31 203 € au titre des travaux et 31 203 € au titre de la TVA.

Ce projet a été présenté en réunion publique par le Centre Régional de la propriété forestière.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de création de cette Association Syndicale Autorisée du Willerbach mais subordonne l'avis favorable à l'obtention effective d'une subvention de 80 % du montant hors taxes des travaux.

Les travaux du conseil municipal

► Motion de soutien au régime local

Le régime local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous, élus de la commune de Muespach-le-Haut, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le régime local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au régime local d'assurance maladie.

► Divers

► Monsieur Fernand WIEDER aborde le projet de mise en place des compteurs Lincky. Il indique vouloir traiter ce sujet lors du conseil municipal du 4 avril 2016.

► Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion du SIAC.

► Monsieur Serge SPRINGINSFELD souhaite que Thierry Muller Espace Vert soit contacté afin de remédier à quelques désordres apparus sur le revêtement synthétique du terrain de football, avant de procéder à un entretien de la surface de jeu.

► Monsieur Stéphane NIGLIS indique que l'opération « Haut-Rhin propre » chapeauté par l'amicale des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut aura lieu le 12 mars 2016.



Séance du 4 avril 2016

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 03 n° 11 d'une contenance de 809 m², 6 rue du vignoble : terrain bâti situé en zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Christophe LOUIS, domicilié 3 rue du tilleul à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur René RESWEBER, domicilié 39a rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades par suppression d'une fenêtre et son remplacement par une porte de garage : avis favorable.
- Déposée par monsieur Christian HERZOG, domicilié rue de Ferrette à Muespach-le-Haut, pour le cloisonnement d'une terrasse existante : avis favorable.
- Déposée par monsieur Pierre WIEDMER, domicilié ferme du Neuhof à Folgensbourg, pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Philippe WIEDMER, domicilié ferme du Neuhof à Folgensbourg, pour un ravalement de façades : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 03 n° 11 d'une contenance de 809 m², 6 rue du vignoble appartenant à madame et monsieur Denis ZUMBIEHL à madame Simone SOLTNER, domiciliée 15 rue Vauban à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Approbation du compte administratif

Madame Denise SCHERMESSER, adjointe au maire chargée des finances expose aux membres du conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

Monsieur le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSER,

Le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	199 354,52	558 625,64
Recettes	43 170,26	660 577,48
Résultat	-156 184,26	101 951,84

► Affectation des résultats de l'exercice 2015

Monsieur le maire soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2015 :

Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 101 951,84 €
Résultat antérieur reporté :	+ 258 188,76 €
Résultat final de fonctionnement :	+ 360 140,60 €
Résultat d'investissement 2015 :	- 156 184,26 €
Résultat antérieur reporté 2014 :	+ 47 406,02 €
Etat des restes à réaliser 2015 :	- 74 500,00 €
Résultat final d'investissement :	- 183 278,24 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 au budget primitif de l'exercice 2016 de la manière suivante :

en investissement :	183 278,24 € arrondi à 183 278 €
en fonctionnement :	176 862,36 € arrondi à 176 862 €.

► Vote des taux d'imposition 2016

Après avis de la commission des finances du 21 mars 2016, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases	Produit
TH*	19,67 %	19,67 %	1 200 000 €	236 040 €
TFB**	11,79 %	11,79 %	796 700 €	93 931 €
TFNB***	45,33 %	45,33 %	33 900 €	15 367 €
CFE****	21,72 %	21,72 %	34 700 €	7 537 €
				352 875 €

* Taxe d'habitation

** Taxe sur le foncier bâti

*** Taxe sur le foncier non bâti

**** Contribution foncière des entreprises

Les travaux du conseil municipal

► Vote du budget primitif 2016.

Monsieur le maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations. Après avis de la commission des finances en date du 21 mars 2016, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 280 344 €	1 280 344 €
Fonctionnement	797 869 €	797 869 €

Concernant le budget primitif 2016 et particulièrement l'opération « nouvelle mairie », monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN indique que, sans remettre en cause la pertinence de ce projet, il en trouve le coût élevé. Monsieur le maire répond qu'il s'agit, pour le moment, d'une estimation qui est généralement plus haute que les prix constatés au moment de l'ouverture des plis.

► Aménagement de l'entrée Ouest : réalisation d'un emprunt

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune s'est engagée dans un programme d'aménagement de l'entrée Ouest de l'agglomération.

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 février 2016, il avait été décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt de 50 000 €.

Une consultation a été lancée auprès de trois organismes bancaires ; le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un prêt de 50 000 € émis au taux effectif de 1,35 % sur 15 ans, remboursable en 60 trimestrialités de 921,95 €, sans commission et avec disponibilité des fonds immédiate.

► Divers

► Monsieur le maire indique que la commune a été bénéficiaire du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour un montant majoré de 90 € par élève. Il rap-

pelle que dans la mesure où la communauté de communes Ill et Gersbach élabore et finance le programme éducatif territorial, il apparaît évident qu'une partie de cette somme doit être versée à la comptabilité de la communauté de communes. Il propose cependant que seuls 50 €, soit le montant de l'aide conventionnelle, soient reversés. Cette mesure devra s'appliquer à toutes les communes membres de la communauté de communes Ill et Gersbach percevant ce fonds de soutien.

► Madame Bénédicte RICHERT fait un rapide compte-rendu de la réunion du conseil de l'école maternelle du 8 mars 2016. Elle indique que le personnel enseignant s'est plaint de l'état général de l'école maternelle de Muespach. Elle souligne qu'il n'y aura ni ouverture ni fermeture de classe à l'école maternelle.

► Mme Fabienne REY rappelle que la commune de Muespach-le-Haut organisera la journée citoyenne le 28 mai 2016. A cet effet, une réunion d'information sera organisée le mercredi 27 avril 2016 dans la salle polyvalente.

► Mme Fabienne REY indique que l'assemblée générale de l'association de gestion de la salle polyvalente est prévue le lundi 9 mai 2016 à 20 h en mairie.

► Monsieur Fernand WIEDER rappelle que lors de la dernière visite de la commission de sécurité dans la salle polyvalente, il nous avait été demandé d'inverser le sens d'ouverture de la porte du sous-sol. Un devis sera demandé à l'entreprise Kleinhenny.

► Monsieur Philippe BOEGLIN fait un compte-rendu de la réunion du GIC 27. Il indique que les dégâts de sangliers ont chuté de 30 % et que 236 sangliers ont été abattus sur le territoire de chasse du GIC. Il signale aussi que les loyers ont augmenté en moyenne de 16 %. Il rappelle que le fauchage des haies est interdit de 15 mars au 15 juillet. De manière générale, les chasseurs constatent un retour du petit gibier tel que lièvres ou canards ainsi que l'apparition épisodique du lynx.

► Madame Denise SCHERMESSER rappelle que la Fête Dieu aura lieu dans les rues de la commune le 28 mai 2016. Un nettoyage de la voirie sera programmé au plus tard une semaine avant.

Séance du 2 mai 2016

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Jean-François COQ, domicilié 2 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jacques HOSTETTER, domicilié 2 rue des sapins à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un abri de jardin de 10 m² : avis favorable.
- Déposée par monsieur Abderrahmane DJENAD, domicilié 5 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par monsieur Daniel FERRY, domicilié 15 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un car port de 19 m² : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jean-Marie BOEGLIN, domicilié 21 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une pergola : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposée par la SCI ACE, groupe Agricenter, domicilié à Jettingen, pour une extension de 247 m² et la mise en place d'un portail pour l'entreprise AC équipement sise 3 rue de la gare à Muespach-le-Haut.

► Attribution de subventions

Association	Subvention
Apamad	490,00 €
Apalib	1 537,00 €
Football Club Muespach	775,00 €
USEP	366,00 €
bibliobus	122,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	80,00 €
Chanteurs de l'Amitié	250,00 €
Tennis club de Muespach-le-Haut	837,00 €
Conseil de fabrique	275,00 €
Total	3 999,00 €

Le conseil municipal considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations de type « loi 1908 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2016 les

subventions telles qu'elles figurent ci-dessous.

► Réhabilitation du presbytère et transformation en mairie

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'ancien presbytère n'est plus occupé hormis deux pièces dédiées au conseil de fabrique. Pour la commune se pose alors la question du devenir de ces bâtiments. Une des solutions serait de le réhabiliter et de le transformer en mairie. Ce projet est estimé à 800 000 € hors taxes et peut être subventionné.

Monsieur le maire propose d'engager ce programme et de solliciter des services de l'Etat une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le conseil municipal approuve le programme de réhabilitation de l'ancien presbytère et sa transformation en mairie pour un montant estimé de 800 000 € et autorise Monsieur le maire à lancer ce programme en sollicitant de Monsieur le préfet une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et du conseil régional une subvention au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement dans les communes de moins de vingt mille habitants.

► Schéma de coopération intercommunale : position de la commune de Muespach-le-Haut

Monsieur le maire rappelle que Monsieur le préfet du Haut-Rhin préconise la fusion des sept communautés de communes présentes dans le Sundgau. Des différentes discussions qui ont eu lieu au sein de la communauté de communes Ill et Gersbach, il ressort que l'option privilégiée est celle du « 4+3 » (CC Ill et Gersbach, CC d'Altkirch, CC d'Illfurth, CC et de la vallée de Hundsbach d'un côté, et CC du Jura Alsacien, de la Largue et de la Porte d'Alsace d'autre part), position qui avait été approuvée par le conseil municipal de Muespach-le-Haut lors de la séance du 1er décembre 2015.

Il indique cependant que la décision d'aujourd'hui doit porter sur la seule question « êtes-vous pour ou contre une Communauté de Communes unique », même si rien n'interdit à la commune de rappeler sa position du 1er décembre 2015.

Monsieur Le Maire rappelle la loi Notre sur la nouvelle organisation de la République et les débats parfois houleux qu'elle a suscités auprès des élus, particulièrement en ce qui concerne la fusion des communautés de communes. Aujourd'hui, le préfet du Haut-Rhin a pris, en date du

Les travaux du conseil municipal

10 mars 2016, un arrêté notifiant un projet de périmètre pour cette nouvelle entité administrative.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une communauté de communes unique rassemblant les communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Jura alsacien, de la Largue, de la Porte d'Alsace communauté de communes de la Région de Dannemarie, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée de Hundsbach.

Le préfet demande au conseil municipal de Muespach-le-Haut de se prononcer sur ce projet de nouveau périmètre.

Constatant que le maintien de deux Communautés de Communes sur l'ensemble de Sundgau serait un gage de proximité pour les habitants et les élus, que le Pays du Sundgau est de zone rurale avec une superficie qui approche les 650 km² avec 108 communes et qu'il sera très difficile en peu de temps d'absorber les multiples compétences générées par une fusion sur sept communautés de communes et les nombreux syndicats spécialisés, qu'une intercommunalités « XXL » serait totalement inadaptée en milieu rural, dangereuse et contreproductive pour la démocratie locale, le conseil municipal se prononce contre la création d'une communauté de communes unique dans le Sundgau.

Le conseil demande à Monsieur le préfet du Haut-Rhin et à la CDCI d'adopter le projet dit « 4 +3 » basé sur la fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la Vallée de Hundsbach et d'Ill et Gersbach d'une part et des communautés de communes de la Largue et de la Porte d'Alsace et du Jura alsacien d'autre part.

► Divers

► Monsieur Serge SPRINGINSFELD présente aux membres du conseil les grandes lignes de la manifestation qu'organi-

sera le FC Muespach le 26 juin prochain. Il s'agira d'un tournoi de beach soccer qui réunira plusieurs équipes internationales. Il conviendra de mettre en place une déviation sur la route départementale. En effet, un public nombreux est attendu pour cette manifestation.

► Monsieur Stéphane NIGLIS indique que la fusion des corps locaux des sapeurs-pompiers de Muespach et Muespach-le-Haut est opérationnelle. Le nouveau corps sera basé à Muespach-le-Haut.

► En ce qui concerne les cérémonies de la célébration de la victoire de 1945, Monsieur le maire rappelle que l'office religieux aura lieu à 18 heures 30 et que la cérémonie débutera juste après. La mise en place de la manifestation est fixée au samedi 7 mai 2016 à 16 heures.

► Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la journée de formation organisée par le Fredon dans le cadre de la démarche « zéro pesticide ». Elle indique que cette démarche entre dans les critères d'attribution du label « village fleuri ». Elle rappelle en outre que le succès de la démarche « zéro pesticide » est étroitement lié à la communication qui est faite vers la population. Cette dernière pourrait prendre la forme d'une association de bénévoles qui pourrait soutenir l'action des services techniques. Dans tous les cas, la réussite de cette démarche suppose un changement des pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires.

► Madame Denise SCHERMESSER indique qu'elle a été saisie par un administré à propos des nuisances dues aux corbeaux. Monsieur le maire indique qu'en 2015, le tir de corbeaux freux et de corneilles avait été autorisé par arrêté n° 7/15.

► Monsieur Martin STEHLIN rappelle que la Fête Dieu se déroulera à Muespach-le-Haut le 29 mai 2016.



Monsieur Yannick CLAD, président de la toute jeune amicale des donateurs de sang bénévoles «Amicale des sang % donateurs de Muespach-le-Haut»

► Prochains dons du sang :

- Le vendredi 29 juillet à Muespach
- Le mercredi 19 octobre à Muespach-le-Haut

Séance du 6 juin 2016

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Claude Nuss, notaire à Chatenois pour la vente des parcelles cadastrées section 2 n° 264/34, 266/34 et 267/33, rue du vignoble : terrain situé en zone Ub, il est indiqué qu'une canalisation d'eau pluviale dessert les parcelles cadastrées section 2 n° 235 et 263 du 13A rue de la diligence.
- Informatif, déposé par maître Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 83, 1 rue de Bâle : terrain situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Claude Nuss, notaire à Chatenois, pour la vente des parcelles cadastrées section 2 n° 264/34, 266/34 et 267/33, rue du vignoble d'une contenance de 1028 m², rue du vignoble appartenant à monsieur Gilles SCHNEIDER, domicilié 8 rue du Chanoine Paul ADAM à Châtenois à monsieur et madame Philippe KOENIG, domiciliés 1 rue des acacias à Muespach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain
- Déposée par maître Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 83, 1 rue de Bâle d'une contenance de 1370 m², appartenant à monsieur Gilles WISS, domicilié 6 rue de Muhlbach à Buschwiller et madame Adrienne KOENIG domiciliée 7 rue des alouettes à Village-Neuf à madame Mélina STEHLIN et monsieur Nicolas MILLOT : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Lotissement du Rabhebel.

Monsieur le maire indique que le permis d'aménager du lotissement du Rabhebel sera réputé favorable à compter du 23 juin 2016.

► Création d'une nouvelle mairie : approbation de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune s'est engagée dans la création d'une nouvelle mairie par la transformation de l'ancien presbytère. Une consultation en procédure adaptée a donc été lancée afin de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération. 13 offres ont été réceptionnées en mairie au 31 mai 2016 à 12 heures.

A la demande de Monsieur le maire, le résultat de l'appel

d'offre est présenté par monsieur Yves ROBERT, assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Ce dernier présente le tableau des offres et explique les critères retenus pour l'attribution des notes aux candidats.

Monsieur le maire rappelle les critères de sélection, à savoir :

- Compétences et motivation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour 50 %,
- Références réalisées sur des opérations de complexité équivalente en matière de marchés publics pour 30 %,
- Prix des prestations pour 20 %.

Suite au résultat du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir le cabinet EMA (Erhard et Miranda) SàRL à Altkirch, pour un montant d'honoraire de 10,50 % soit une dépense estimée de 78 246 € HT.

Cette proposition est retenue à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur Philippe BOEGLIN s'abstenant.

► Programme nouvelle mairie : consultation en vue du recrutement d'un bureau de contrôle technique et d'un coordonnateur SPS.

Monsieur le maire indique que dans le programme de travaux de transformation de l'ancien presbytère en mairie, il convient de faire appel à un coordonnateur SPS et à un contrôleur technique.

Il indique que quatre bureaux ont été contactés, l'Apave, Veritas, Socotec et Dekra. Il leur a été demandé de nous faire parvenir une offre SPS et contrôle technique avant le 24 juin 2016 afin que le conseil puisse se prononcer lors de la prochaine séance.

► Bilan de la journée citoyenne 2016

Les chantiers engagés sont presque tous terminés. Certains gros chantiers comme le pavage de l'aire de jeux ont duré très longtemps. Pour l'avenir, il conviendra de revoir le type de chantier à mettre en œuvre.

Les chantiers qui n'ont pas été achevés lors de cette journée le seront prochainement. Il est émis l'idée de modifier le déroulement de la journée citoyenne pour 2017.

Cette journée citoyenne a mis en exergue la charge de travail de l'agent communal. Il faudra donc, lorsque plusieurs échéances se tamponnent, anticiper et définir clairement ce qui est attendu de la part de l'agent.

Informations pratiques

► Divers

- Madame Denise SCHERMESSER présente le projet du périscolaire initié par la communauté de communes Ill et Gersbach. L'estimation du coût global de ce projet est de 2 000 000 d'€. Après subvention, il restera à la charge de la collectivité environ 435 000 €.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que du 24 au 26 juin 2016, le FC Muespach organise un tournoi international de Beach soccer. Il fait part aux membres du conseil des mesures de sécurité prises à l'occasion de cette manifestation et précise les modalités de circulation et particulièrement la déviation mise en place rue de Bâle.
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de création de l'ASA (association syndicale autorisée) du Willerbach. Il est répondu que le commissaire enquêteur a été nommé et qu'il faudra ensuite organiser une assemblée générale. Pour cela, la sous-préfecture doit convoquer, par courrier recommandé, les 181 propriétaires. La procédure suit donc son cours.



Remise de diplômes aux sapeurs-pompiers lors de la réception du Nouvel An, le 10 janvier 2016 :

Diplôme d'équipier de secours : SCHLEGEL Cundy, MILLOT Nicolas, STEHLIN Mélina et COQ Marion

Certificat de compétences de secouriste premier secours niveau 1 : SCHLEGEL Cundy, MILLOT Nicolas, STEHLIN Mélina et COQ Marion

Equipier opérations diverses : ARMBRUSTER Mathias et STEHLIN Mélina

Certificat de compétences de secouriste premier secours niveau 2 : ARMBRUSTER Mathias

Médaille d'honneur pour 20 ans de service : SCHERMESSER Christian et HEMMERLIN David

Médaille d'honneur vermeil pour 25 ans de service : NIGLIS Stéphane et STAHL Jeannot

Séance du 4 juillet 2016

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme. :

- Informatif, déposé par maître Hélène SIFFERT-KLUSKA, notaire à Cernay pour la vente de la parcelle cadastrée section 2 n° 68 d'une contenance de 10290 m² : terrain situé en zone Ab.

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Daniel RIBSTEIN, domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la modification des façades avec suppression d'une porte et d'un escalier au 11 rue de Bâle : avis favorable.
- Déposée par monsieur Yannick SCHMITT, domicilié 9 rue de l'étang à Muespach-le-Haut, pour la mise d'une clôture sur le terrain cadastré section 1 n° 146, rue de l'étang : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par monsieur Jean RENDLER, domicilié 5 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut, pour une extension de 17 m² de la maison d'habitation : avis favorable.
- Déposé par monsieur Philippe KOENIG, domicilié 1 rue des acacias à Muespach, pour la construction d'une maison d'habitation rue du vignoble : avis favorable.

► Lotissement du Rabhebel

Monsieur le maire indique que le permis d'aménager du lotissement du Rabhebel a été accordé le 23 juin 2016. Cependant, un permis modificatif a été déposé pour intégrer le bassin d'orage dans l'emprise du lotissement.

► Programme nouvelle mairie : choix du contrôleur SPS et du contrôleur technique

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de transformation de l'ancien presbytère en mairie. Afin de coordonner et de s'assurer du bon déroulement du chantier, il est nécessaire d'avoir recours à un coordonnateur SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé) et un contrôleur technique.

Des devis ont été demandés à trois bureaux : Dekra, Apave et Socotec.

En matière de coordination SPS, les offres donnent le résultat suivant :

Dekra :	4 410 € hors taxes,
Apave :	2 760 € hors taxes,
Socotec :	4 500 € hors taxes.

En matière de contrôle technique, les offres donnent le résultat suivant :

Dekra :	pas de proposition,
Apave :	4 820 € hors taxes,
Socotec :	6 100 € hors taxes.

Le conseil municipal approuve le choix du bureau Apave pour les missions de coordination SPS et contrôle technique.

Toujours dans le cadre du programme de création d'une nouvelle mairie, Monsieur le maire indique qu'une première réunion s'est tenue en mairie le 4 juillet 2016 avec monsieur Carlos MIRANDA, architecte du cabinet EMA, maître d'œuvre de l'opération. Il s'en est suivi une nouvelle visite du bâtiment au cours de laquelle différents aspects techniques ont été évoqués. A la demande de l'architecte il conviendra notamment de faire réaliser une étude de sol.

► Salle polyvalente : création d'un parking

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que lors de manifestation, les emplacements de stationnement de la salle polyvalente sont rapidement saturés. Afin de pallier ce problème, il propose de mettre en place un nouveau parking d'environ 700 m².

Monsieur le maire indique qu'un devis demandé à l'entreprise ROKEMANN fait état d'une dépense de 6 585,00 € HT.

Le conseil municipal approuve le programme de création d'un parking rue du stade pour un montant de 6 585,00 € HT.

► Rue de la gare : aménagement d'un trottoir et élimination des eaux pluviales

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que lors de fortes précipitations, les habitations situées à l'intersection de la rue de la gare et de la rue des sapins subissent des dégâts liés à l'écoulement non contrôlé des eaux de pluie.

Afin de régler ce problème, la solution consiste à créer un fil d'eau, poser trois tabourets siphon supplémentaires, ajuster la hauteur du tabouret siphon, rénover et prolonger le trottoir

Les travaux du conseil municipal

existant.

Monsieur le maire explique qu'un devis demandé à l'entreprise TP3F de Blotzheim fait état d'une dépense de 14 260,50 € HT.

Le conseil municipal approuve ce programme.

► Démarche zéro pesticide : compte rendu de l'audit du Fredon

Monsieur le maire indique, que dans le cadre de la certification « commune nature », un audit initial a eu lieu le 10 juin 2016 en présence de monsieur Lionel SCHOLLER, adjoint technique. Il s'agissait de recenser à la fois les lieux, les matériels et les techniques utilisés.

► Réforme territoriale : état des lieux

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la loi sur la nouvelle organisation territoriale a suscité beaucoup de débats, particulièrement pour ce qui concerne son périmètre. Il indique que le préfet par son arrêté du 5 juin 2016 a acté la fusion des communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach, Jura Alsacien, secteur d'Illfurth et la vallée de Hundsbach.

► Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle

Monsieur le maire indique que le conseil départemental, lors de sa séance du 24 juin 2016 a pris une motion, adoptée à l'unanimité, pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle. Il propose de soutenir cette motion dont voici le texte :

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace a un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire (collèges et lycées), selon plusieurs lois françaises et allemandes dont la loi de Falloux du 15 mars 1850. Ce caractère obligatoire a été réaffirmé plusieurs fois, notamment par le conseil d'Etat en 2001.

Cependant, si le caractère obligatoire s'impose aux établissements scolaires, il ne s'impose pas aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative des parents.

L'observatoire de la laïcité, rattaché au Premier Ministre, s'est penché sur l'ensemble du régime local des cultes dans les trois départements d'Alsace Moselle et a formulé en mai 2015 des préconisations concernant notamment les cours d'enseignement religieux.

Ainsi, l'observatoire suggère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense comme c'est le cas actuellement, mais que ces élèves fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription.

L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a consulté les élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école.

En réponse à cette consultation, le conseil départemental du Haut-Rhin

EXPRIME son total désaccord

DEMANDE le statut quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

En effet, la proposition du Gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable.

Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renferment communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés et la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures.

Le conseil municipal, monsieur Serge SPRINGINSFELD votant contre et madame Fabienne REY s'abstenant, à la majorité des membres présents et représentés, soutient la motion prise par le conseil départemental du Haut-Rhin.

► Dossier Linky

Devant les nombreuses questions suscitées par la mise en place par ENEDIS (anciennement ERDF) des nouveaux compteurs intelligents, monsieur Fernand WIEDER a souhaité expliquer aux membres du conseil le fonctionnement de ces compteurs Linky.

A l'aide d'un diaporama, il explique les différences entre les ondes électriques et les ondes magnétiques ainsi que leur fréquence et leur impact sur la santé humaine. Il indique que les ondes émises par ce compteur Linky sont inférieures à celle d'appareils électroménagers courants et qu'elles ne sont pas nocives pour l'homme.

Il rappelle que Linky relève la consommation à distance et permet d'ajuster au mieux la distribution d'électricité en fonction des besoins de l'utilisateur. Cette transmission prend deux minutes par jour.

Dans ce domaine, il est soulevé la question du respect de la vie privée de l'utilisateur mais aussi et surtout l'utilité de ce nouveau système. La question est de savoir ce qu'il fait mieux par rapport à l'ancien compteur. Ne s'agit-il pas plus d'une opération commerciale que d'une réelle avancée technologique ?

Monsieur le maire rappelle que si la commune ne peut s'opposer à la pose de ces nouveaux compteurs, les particuliers peuvent de leur côté les contester.

Les travaux du conseil municipal

Divers

- Monsieur Philippe BOEGLIN suggère qu'une poubelle soit mise en place à proximité des terrains de beach soccer.
- Monsieur Philippe BOEGLIN signale que la place de retournement de la rue de la gare est souvent souillée par de la boue. Il souhaiterait que l'exploitant agricole de la parcelle soit informé de cette situation.
- Il est demandé si les terrains de beach soccer vont rester en place et si oui s'il ne serait pas possible de les laisser acces-

sibles aux particuliers. Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le FC Muespach n'y voit pas d'inconvénient, mais que les filets des buts devront probablement être changés à la fin de cette mise à disposition. Il est décidé que la commune accepte de laisser les terrains à la disposition du public mais qu'en contrepartie, elle prendra en charge le changement des filets de but.

-
- Madame Bénédicte RICHERT indique qu'une fermeture de classe est prévue en maternelle à la rentrée 2017.

Démarche «zéro pesticide» pour une «commune nature» !

La commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans une démarche de qualification « commune nature », les fameuses libellules que vous pouvez voir à l'entrée de certains villages.

Cette démarche originale initiée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'appellation Commune Nature vise un triple objectif :

- valoriser les communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries et par voie de conséquence directe la préservation de la qualité de la ressource en eau,
- encourager les collectivités à progresser dans leur démarche (3 niveaux possibles),
- inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre le dispositif.

1^{ère} étape, signature de la charte régionale

La première étape est la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace, démarche Zéro Pesticide. Cet acte traduit l'engagement volontaire de la commune ou de la collectivité dans une démarche progressive et continue ; l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

L'engagement de la collectivité contribue à préserver un patrimoine naturel commun, enjeu majeur pour le développement en Alsace.

Trois niveaux possibles de distinction

Pour permettre une appropriation progressive, trois niveaux de mise en œuvre (et de distinction) sont proposés, les collectivités étant incitées à atteindre à moyen terme le niveau 3.

Niveau 1 :

- La structure a initié une démarche de réduction, voire de suppression des produits phytosanitaires,
- La structure a engagé une réflexion sur un plan d'entretien communal ou un plan de gestion différenciée. Ces documents ont pour but d'identifier, de mesurer et classer les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien,
- La structure respecte la réglementation en vigueur relative à l'utilisation des produits phytosanitaires (port des équipements de protection individuels, local de stockage aux normes, utilisation

conforme des produits...),

- La structure a formé les agents, avec une périodicité de 3 ans au minimum, aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternatives au désherbage chimique.

Niveau 2 :

- La structure, depuis la mise en œuvre de la démarche, a réduit de 70% l'utilisation des produits phytosanitaires désherbants conformément au plan d'entretien communal et/ou a supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires sur les zones les plus à risque pour les eaux : voiries et autres zones imperméables,
- La structure a formé les agents aux techniques alternatives depuis moins de trois ans,
- La structure a communiqué auprès de la population pour expliquer et l'associer, étape indispensable pour la réussite de la démarche.

Niveau 3 :

- La structure n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis au moins un an,
- La structure s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires durant les 3 ans à venir,
- La structure a communiqué régulièrement vers les particuliers.

Le citoyen impliqué

La sensibilisation des habitants est un des gages de réussite dans la durée de l'engagement pris par les collectivités en faveur de la réduction, voire de la suppression des pesticides.

Car si peu à peu s'impose le fait que le désherbage n'est pas obligatoire dans tous les espaces urbains, cela nécessite d'accepter la végétation spontanée, laisser l'herbe se développer dans les allées, les pissenlits sur certaines pelouses... et même favoriser ce retour de la nature en ville par le semis ou la plantation d'espèces végétales locales.

C'est pourquoi il est nécessaire d'impliquer le citoyen afin qu'il comprenne les enjeux liés à ces changements de pratiques d'entretien.

Il est important également que les habitants s'investissent eux aussi dans la démarche en mettant en pratique par exemple des gestes ou des techniques vers un jardinage naturel.

28 mai 2016 - 2^e journée citoyenne



Traçage des passages pour piétons



Mise en peinture du préau...

La vie au village

...de la salle communale...



...et des poteaux d'incendie.



Taille de la haie de thuyas du nouveau cimetière.

La vie au village

Et à l'ancien cimetière, on termine le chantier entamé l'année dernière en dotant le mur de couvertines en granit.



Pavage de l'espace entourant l'aire de jeux



La vie au village



Réalisation des plantations dans les massifs fleuris.

On s'affaire en cuisine également...



La vie au village



*...pour préparer le moment
convivial de la pause déjeuner !*



Les grands anniversaires

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	82 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	81 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	88 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	82 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	89 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	97 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	84 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	83 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	81 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	91 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	88 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	92 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	91 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	80 ans

Naissances

*MONNA Alexis - le 25 décembre 2015 à Mulhouse
6 rue Baumatten*

*HELL Kélia - le 10 avril 2016 à Altkirch
4 rue des vergers*

*WIEDER LITZLER Céleste - le 15 avril 2016 à Mulhouse
8 rue des sapins.*



Mariages

*Frédéric MOSER et Emmanuelle MONTFERRAND
le 2 juillet à Saint-Louis*



Décès

*Monsieur STARCK Lucien
le 04 août 2015*

*Monsieur SCHRUTT Jean
le 11 mars 2016*

*Monsieur BACMANN Marcel
le 23 mai 2016*

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Pour rappel, le trottoir n'est pas non plus une surface d'exposition et de vente pour voitures d'occasion. !

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

► Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée depuis 2013 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce document énumère précisément les conditions de construction sur le ban de la commune.

Par conséquent, tous les travaux de construction, qu'il s'agisse d'un ravalement de façades, d'une modification des façades comme par exemple la mise en place d'un auvent, de mise en place de clôture, de constructions d'une surface de plancher supérieure à 5 m², sont soumis à autorisation.



► Quête au profit de la Ligue contre le cancer

La quête au profit de la recherche contre le cancer a permis de collecter la somme de 4 929,67 euros. Au nom de la Ligue contre le cancer, un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la collecte, à savoir Mmes Georgette FOUARD, Colette STEHLIN, Christine HAEGI et Fabienne TRUEB.

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

▶ Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.

Canicule

Le sujet n'est pas vraiment d'actualité, compte tenu du printemps et du début d'été que nous venons de vivre. Néanmoins, un épisode caniculaire n'est pas exclu d'ici la fin de l'été. Voici donc les habitudes recommandations de circonstances pour le cas où un tel phénomène météorologique se produisait.

Un registre nominatif est ouvert dans chaque mairie à l'attention des personnes âgées ou handicapées. Ce registre permet d'intervenir en cas de déclenchement de plan d'alerte et d'urgence, comme par exemple une canicule, chez les personnes inscrites sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

▶ Recommandations générales

- ▶ Protéger son habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...).
- ▶ Se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...).

▶ Déshydratation, insolation, coup de chaleur...

Hormis ces règles de bons sens élémentaire, le ministère détaille également tous les signaux d'alerte à connaître (bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...). Et si besoin, les numéros d'urgence à contacter :

- ▶ le 15 (Samu),
- ▶ le 18 (Pompiers),
- ▶ le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Prenez également des nouvelles de vos proches qui, dans les mêmes conditions, sont peut-être déjà en danger !

Pour toutes autres questions

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 - Canicule info service
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Informations pratiques

Quels sont les signaux d'alerte et que faire en cas d'apparition de ceux-ci ?

Signal	Signification	Action à mettre en place
Bouffée de sueur en buvant un verre d'eau	Déshydratation	Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale.
Pas d'urine depuis 5 heures / urines foncées	Déshydratation	Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale.
Bien-être général en se passant les avant-bras sous un filet d'eau	Début de réchauffement du corps	Augmenter le mouillage et la ventilation de votre peau.
L'organisme commence à souffrir de la chaleur !		
Crampes (jambes, bras, fessiers, ventre)	Activité physique inappropriée et déshydratation	Cesser toute activité physique pendant plusieurs heures, se reposer dans un endroit frais, boire, appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.
Fatigue, faiblesse et/ou insomnie inhabituelle	Épuisement dû à 'énergie fournie pour transpirer	Se mettre dans un lieu frais, boire, appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.
Maux de tête, nausées après exposition directe au soleil	Insolation = forme mineure d'un coup de chaleur	Se mettre dans un lieu frais, s'asperger d'eau et ventiler. Si possible bain frais (non froid), placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras, appeler le 15 si les symptômes s'aggravent ou persistent.
Soif intense accompagnée d'au moins un des signes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ sécheresse de la peau et des muqueuses, ➤ perte de poids ➤ fatigue extrême, vertiges, ➤ somnolence, perte de connaissance. 	Déshydratation grave	APPELER LE 15 En attendant les secours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Placer la personne au frais, ➤ Si pas de troubles de conscience la faire boire
Un des signes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ température supérieure à 39°C, ➤ maux de tête violents, ➤ nausées vomissements, ➤ propos incohérents, ➤ perte de connaissance, convulsions 	Coup de chaleur Il peut survenir dès le premier jour de chaleur !	APPELER LE 15 En attendant les secours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Placer le sujet au frais, lui enlever ses vêtements, ➤ L'asperger d'eau, créer un courant d'air au plus près possible de la personne. ➤ Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras.



Connaissez-vous sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique ?

Le service sophia aide les personnes diabétiques à limiter les conséquences de la maladie sur leur quotidien.

Un accompagnement personnalisé

Des informations régulières, des conseils pratiques, des témoignages de patients... et un soutien au téléphone par des infirmiers-conseillers en santé.

Un service gratuit et sans engagement

Si vous êtes concerné(e) par l'accompagnement proposé par le service sophia, connectez-vous sur votre compte ameli sur ameli.fr pour vous inscrire.

> En savoir plus : ameli-sophia.fr.



Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique

Pour en savoir plus :
0811 709 709

ameli-sophia.fr

Conseil départemental



Haut-Rhin

Communiqué de presse

Le 10 Mai 2016

ViaTrajectoire : pour faciliter les recherches et les inscriptions en maison de retraite

Afin de faciliter les inscriptions en maison de retraite, depuis un peu plus d'un an, les Alsaciens ont accès au site internet ViaTrajectoire (<https://trajectoire.sante-ra.fr>)

Ce service en ligne offre un gain de temps considérable. Un dossier d'admission peut ainsi être envoyé en un seul clic alors qu'un dossier papier doit être déposé auprès de chaque maison de retraite. Le site comptabilise aujourd'hui plus de 10 000 utilisateurs.

Les Haut-Rhinois sont de plus en plus nombreux à s'inscrire depuis leur domicile. Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite alsaciennes sont connectées à ViaTrajectoire et 85 % d'entre elles ont déjà finalisé des admissions sur le site.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, partenaire de ce projet, propose avec ViaTrajectoire l'accès à un annuaire complet des maisons de retraite, une inscription facilitée.

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant ViaTrajectoire sur le site internet du Conseil départemental du Haut-Rhin (www.haut-rhin.fr)

MR/04052016

Anne Pradines - Direction de la Communication
03 89 30 60 86 - 06 75 55 23 61 - pradines@haut-rhin.fr



**5 BORNES
À FRANKEN**

17
septembre
2016

Marche familiale organisée par :
SOLIDARITE FEMMES 68

Départ unique à 15h - salle polyvalente
(Échauffement Zumba 14h30)

Participation de 10€ par adulte (enfant gratuit)
Incluant un sandwich, une boisson, une pomme

Vente de boissons et de pâtisseries sur place.
Possibilité d'inscription sur place



conception amelior - 06 33 20 74 17 - No pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avec le règlement par chèque à :
SOLIDARITÉ FEMMES 68 – 1 avenue de Bâle - 68300 SAINT-LOUIS

Renseignements complémentaires :

Mme Danielle BILGER au 06 26 45 49 14 ou d.bilger@solidaritefemme68.fr

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Nombre de participants : ___ x 10€ = _____ € (Chèque à l'ordre de Solidarité Femmes 68)

Informations pratiques



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans, et vous propose des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.



[Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées \(CIRFA\) de MULHOUSE :](#)

1a rue Vauban - 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43

Courriel : cirfa-terre-mulhouse.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

- **Le lundi** : de 13h00 à 17h30
- **Du mardi au jeudi** :
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- **Le vendredi** :
de 9h00 à 12h00 (Rue Vauban)
de 13h30 à 17h00 (à l'Orientoscope de Mulhouse))



La permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152° RI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

- **Le mardi au jeudi** :
de 9h00 à 12h00
de 13h00 à 17h30

Tennis-club

En 2016, le Tennis Club de Muespach-le-Haut compte une soixantaine de membres dont 20 jeunes).

L'école de tennis se déroule le jeudi en fin d'après-midi et les cours sont assurés par Marc TICHANNE et Gilles LESUEUR.

Si vous désirez pratiquer le tennis, en loisir ou en compétition, n'hésitez pas à nous contacter :

- par mail : tc-muespach-le-haut@sfr.net ;
- par téléphone : 03.69.12.43.45
(Fabrice Bohrer, Président – 10 rue de Ferrette) ;
- en visitant notre site internet :
www.tennisinfos.com (ou notre page Facebook).

► L'équipe 1 masculine championne du Haut-Rhin !

Assurée de remonter en Pré-régionale l'année prochaine grâce à son parcours sans faute lors de la phase de groupes des championnats été (victoires contre Saint-Louis, Kembs, Wittenheim, Grentzingen et Huningue), l'équipe fanion masculine du Tennis-club de Muespach-le-Haut a remporté le week-end dernier un titre historique pour le club : elle est devenue championne du Haut-Rhin de Division 1.



L'équipe championne du Haut-Rhin de division 1

Ce titre a été acquis contre l'équipe 1 de Sainte-Marie-aux-Mines 3/1 (après avoir battu Sausheim et Rixheim en phases finales) lors d'une finale initialement prévue à Muespach-le-Haut mais finalement délocalisée en Allemagne en raison du mauvais temps.

Les performances de Fabrice BOHRER (capitaine, 15/3), Steve KETTERLIN (15/3), Gilles LESUEUR (15/3), Philippe GROEPELIN (15/4) et Robin FERBER (15/5) ont permis à l'équipe de réaliser ce qu'une seule équipe jusqu'alors avait réussi à Muespach-le-Haut (c'était l'équipe 35+ en octobre 2012, mais en D4) : devenir championne du Haut-Rhin.

Ils n'ont hélas pas réussi à décrocher le titre de champion d'Alsace, défaits par une solide équipe de Lingolsheim (0/4).

Les autres équipes engagées se sont également très bien défendues :

- en division 2, l'équipe 2 masculine termine se classe à la 2ème place de son groupe.
- en division 3, l'équipe 3 masculine finie 3ème de son groupe.
- en division 3, notre équipe féminine se classe 4ème de son groupe.



Les mêmes posent avec leurs adversaires de finale régionale où ils avaient le soutien de monsieur le maire.



FC Muespach

Le FC Muespach a innové cette année en organisant le tout premier tournoi de Beach Soccer du Sundgau et de la région frontalière. Il a donc fallu tout inventer et la tâche s'est avérée extrêmement ardue, compte tenu des nombreuses contraintes imposées au titre de la sécurité notamment.

La retransmission sur grand écran des rencontres du championnat d'Europe, notamment, nous a obligés à mettre en oeuvre des mesures lourdes, difficiles à organiser et... coûteuses.

De la réalisation des terrains, à la recherche des équipes participantes en passant par la restauration, les équipements techniques, la scène et la sono, l'organisation de la circulation et des parkings, toutes les forces vives du club ont été sollicitées et tous se sont engagés pour la réussite du projet.

Alors que les vannes célestes restaient désespérément ouvertes toutes les semaines avant la manifestation, elles ont bien voulu consentir une trêve de quelques jours pour nous permettre de finir la mise en place dans des conditions acceptables. Il a néanmoins fallu étaler de nombreuses bennes de copeaux pour rendre praticable l'ancien terrain de football qui avait été détrempe par les pluies incessantes des semaines précédentes et qui avait énormément souffert des allées et venues des engins utilisés pour la réalisation des terrains. Il fallait bien étaler uniformément les 800 m³ (1 250 tonnes environ) de sable et disposer les quelque 120 bottes de paille qui délimitent la surface de jeu.

Abstraction faite du déluge qui s'est abattu dans la nuit de vendredi à samedi et de quelques averses le samedi après-midi, le ciel s'est montré clément tout au long du week-end et le public a pu découvrir les nombreuses animations proposées tout au long des trois journées et soirées. La retransmission du match de l'équipe de France, notamment, a été un moment fort du week-end.

Nous remercions tous ceux qui nous ont félicités pour la bonne organisation, tant au niveau sportif qu'au niveau de l'organisation générale. Des échos se sont propagés jusqu'à Strasbourg puisque la cellule spécialisée dans le football diversifié nous a d'ores et déjà proposé d'organiser sur notre terrain la finale départementale du LAFA Beach Soccer Tour. Celle-ci sera déjà jouée lorsque vous lirez ces lignes mais sachez qu'il est également question d'un tournoi de gala au mois d'août, tournoi qui réunirait des équipes suisses et polynésiennes de haut niveau. Nous vous en dirons plus en temps voulu afin que vous ne manquiez pas cet événement...

Il nous faut, pour terminer, remercier tous les partenaires qui nous ont fait confiance et qui nous ont soutenus financièrement ou par leurs moyens techniques lors de cette première édition. Nous espérons pouvoir compter encore sur eux l'année prochaine, car nous comptons bien rééditer cette manifestation pour laquelle nous avons déjà retenu la date du dernier week-end de juin. Notez également cette date, nous vous réservons quelques bonnes surprises.



LE CONCERT D'UN RÊVE DOGORA

d'Étienne Perruchon

Samedi

17 sept. 2016

20h30

PARC EXPO.fr
MULHOUSE

orchestre d'harmonie
chœurs adultes et enfants

250 ARTISTES SUR SCÈNE

Association "Kraing Speu - L'eau un enjeu vital" - SIRET 500 976 600 0007 - visuel Quentin Jaffré - mise en page lycée René Cassin, Strasbourg, BTS Communication

Billetterie : TICKETMASTER.FR - CORA - E. LECLERC - AUCHAN - CULTURA
Contact 06 25 03 60 23  [DogoraMulhouse](https://www.facebook.com/DogoraMulhouse)

Les recettes serviront au financement d'une mission humanitaire au Cambodge,
pour donner aux villageois de Thmey l'accès à l'eau potable.



Madame Alice GOEPFERT a reçu le maire et ses adjoints à l'occasion de son 90^e anniversaire le 12 avril.



Monsieur Pierre WIEDMER a eu la joie de fêter son 85^e anniversaire le 25 avril.

Madame Lucie GUTZWILLER a fêté ses 80 ans le 23 juin.



Calendrier des manifestations 2016

- 
- 29 juillet Don du sang à Muespach
- 3 septembre Tartes flambées (Sapeurs-pompiers)
- 25 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 2 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
- 8 et 9 octobre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
- 19 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 6 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 12 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
- 20 novembre Congrès des apiculteurs d'Alsace
- 26 novembre Spectacle de danse sportive (New York Dance Club)
- 4 décembre Fête de Noël des Aînés